

Règlement intérieur de l'aumônerie de NANTERRE 2023-2024

Contexte général :

L'aumônerie est une communauté de jeunes et d'adultes rassemblés autour d'un projet dont les orientations générales sont données par l'Evêque du diocèse de Nanterre qui a nommé à sa tête un responsable par lettre de Mission.

Sur la base de ces « *Orientations diocésaines* » et des « *Points de repère et de discernement pour la mission des Aumôneries de l'Enseignement Public* », l'aumônerie est appelée à contribuer à l'éducation de chaque jeune en lui permettant de découvrir la personne de Jésus-Christ, de grandir avec d'autres dans la confiance en Lui, et de trouver sa place d'homme ou de femme dans l'Église et dans la Société.

L'Église catholique a pour principe que dans tous les domaines de l'éducation, **les parents sont les premiers appelés à transmettre et à témoigner de ce qui constitue à leurs yeux les fondements de la vie personnelle et sociale.**

C'est ainsi que l'aumônerie et ses différents intervenants (prêtres, responsables et animateurs) seront appelés à travailler à l'accompagnement des jeunes qui leur sont confiés **en complémentarité de l'éducation parentale.**

Activités ordinaires :

L'accompagnement des jeunes se construit sur la base de rencontres régulières entre un groupe de 6 à 15 enfants et 1 ou 2 animateurs reconnu(s) et missionné(s) par le responsable de l'aumônerie.

Le responsable d'aumônerie assure l'information et la coordination des activités de l'aumônerie, et en vérifie la mise en œuvre.

La fréquence des rencontres, les horaires de chaque groupe, le ou les animateurs de référence, le lieu de rencontre et le programme vous seront transmis par courrier *au début de chaque trimestre – ou – en début d'année* et seront affichés dans le lieu d'accueil de l'aumônerie.

Durant les activités régulières de l'aumônerie, les jeunes pourront être invités à participer à un temps spécifique dans un espace mieux adapté tout en restant dans le cadre des infrastructures paroissiales du quartier (église, chapelle, salles paroissiales, ...).

Activités exceptionnelles :

Des étapes plus spécifiques viennent jaloner le quotidien de l'aumônerie avec des propositions de retraites, week-ends, de camps, d'activités en journée ou en soirée. Ces activités trouvent leurs places, selon les cas, au sein des locaux de l'aumônerie ou dans des lieux plus adéquats réservés par le responsable en conformité avec la réglementation en vigueur portant sur l'accueil de groupes.

Chacune de ces activités donnera lieu à une information spécifique, systématiquement assurée par affichage à l'aumônerie et par courrier – et/ou – mail - et/ou par sms – et/ou – votre enfant, et précisant les lieux d'accueil, les points et horaires de départ et d'arrivée, et le mode de transport.

La présence de votre enfant au départ de cette activité vaudra pour nous accord tacite, à moins que vous ne vous y soyez formellement opposé par courrier.

